

Envoi : 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-10-6-9

**Séance du** vendredi 10 novembre  
2017

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN  
GRAND-BALLON  
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU le Code du Tourisme, et notamment son article L 342-9,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-3-5-3 du 21 juin 2013 relative à la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-6-1 du 17 mars 2017 relative à la politique en faveur de la Montagne,

- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de la réunion en date du 15 septembre 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue une subvention de 12 451,50 € au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon dans le cadre du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du site du Markstein, au titre de la rubrique « secteur spécifiques » du CTV Florival –Vignoble Plaine du Rhin. Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation des justificatifs correspondants,

approuve la convention, jointe à la présente délibération, pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre le Département, le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et d'autoriser la Présidente à la signer,

de prélever les crédits correspondants sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Mme Annick LUTENBACHER ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de Présidente du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon.